

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil quatorze, le vingt cinq novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents excusés : M. Philippe GENTILI, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Jacqueline LINDER, Mme Nathalie VAISSIERES en faveur de M. Robert PIZARD-DESCHAMPS.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2014 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Au préalable un conseiller émet une remarque sur le point 1 : la discussion n'a pas été retranscrite dans son intégralité. Monsieur le Maire rappelle comme il l'avait indiqué précédemment que les discussions ne sont pas reprises dans leur intégralité ; seul un résumé est rédigé ; de plus la question n'était pas à l'ordre du jour.

Procès-verbal adopté à l'unanimité par 18 voix pour et 1 contre.

Augmentation annuelle des services publics

Comme chaque année, le conseil municipal étudie les tarifs des différents services communaux et décide de ne changer aucun tarif, ormis les loyers des appartements communaux dont les augmentations se feront en fonction de la date d'échéance du bail.

Tarifs services communaux :

- point 01 - tarifs "Foyer Jean Vilar"
- point 02 - tarifs "Centre Sportif et Loisirs "René Mathieu"
- point 03 - tarif "garderie scolaire"
- point 04 - tarif "cantine scolaire"
- point 05 - redevance "droit de place marchés"
- point 06 - droit de place "forains fête votive"
- point 07 - tarif "cimetière"
- point 08 - tarif "columbarium"
- point 09 - tarif "plaques nominatives columbarium"
- point 10 - tarif "dépôt en caveau provisoire au cimetière"
- point 11 - régie de recettes "droit de fourrière chiens"

12) Subvention exceptionnelle

madame HERBé Véronique, Adjointe, informe le conseil d'une demande de subvention du Comité du Gard de la Ligue Nationale contre le Cancer au titre de l'année 2014.

Le conseil municipal, après discussion, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

13) Subvention complémentaire aux Associations

Monsieur le Maire rappelle que les associations assurent des animations auprès des enfants à l'école Raoul Laurent dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014, les lundi, mardi et jeudi.

Madame HERBé, Adjointe, précise que la commission "Associations, jeunesse et Sports", au cours d'une réunion, a proposé d'allouer une subvention complémentaire, tenant compte du nombre d'interventions sur les 2 périodes de septembre à décembre 2014.

La commission a proposé d'attribuer à titre exceptionnel 3 € par intervention aux associations concernées (Basket -

Tennis - Club de Gymnastique - APE - St Victor solidarité).
Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

14) Projet éolien

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a eu une copie de la lettre de Monsieur ALBE représentant l'association "Présent de Garrigue". Il rappelle également que le conseil municipal a pris une décision de principe concernant les éléments constitutifs de l'élaboration d'un projet qui devront être pris en compte, analysés, réfléchis avant la prise de décision.

Monsieur le Maire a rencontré le 12 novembre le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en charge du développement économique, qui est favorable à des projets de territoire répondant à une réduction des dépenses énergétiques dans le cadre des énergies nouvelles.

Le 17 novembre, Monsieur le Maire et 2 adjoints ont rencontré et écouté 2 sociétés (EOLE RES et EDF Energies nouvelles) qui ont évoqué leur approche des projets et sont prêtes à travailler en commun.

La réflexion doit être permanente avant l'éventualité de l'élaboration éventuelle d'un tel projet.

15) Construction du Gazoduc

Projet Eridan : l'enquête publique est terminée et approuvée par les Préfets concernés par le projet et l'Etat.

La déclaration d'utilité publique a été déclarée par arrêté interpréfectoral le 27 octobre 2014.

16) Local technique - chasseurs

Après réflexion, rencontre avec les chasseurs et leur accord, les élus en charge de ce dossier se sont rendus à St Laurent des Arbres pour visiter leur installation.

A l'issue de cette visite, ils ont convenu de rencontrer la société qui leur a vendu et implanté un bungalow. Après cette visite à laquelle a participé une délégation de chasseurs, il leur a été demandé un devis pour un bungalow double, comprenant la fourniture, le transport, le calage génie civil adapté, la rénovation du sol, l'électricité, et un groupe électrogène. Le bungalow sera installé dans le périmètre des "fours à chaux".

17) Questions diverses

- **Lettre de Monsieur Raymond MATHON** : chaque conseiller a reçu une copie de la lettre.

Les riverains de l'impasse de la Croix entretiennent régulièrement les végétaux.

Mais effectivement, la remise en état de la barrière, de la porte et de la croix peut être envisagée.

En ce qui concerne les réseaux, chaque année une tranche de travaux est programmée et éventuellement réalisée.

Concernant la rue de Bouchoulier et la rue des Iris, 2 tranches ont été actées.

Pour l'année 2014, les travaux sont effectués impasse de la Croix et rue des Iris.

Pour l'année 2015, la demande a été faite pour la rue de Bouchoulier.

- Ouverture des plis

a) fournitures scolaires

fournitures scolaires : société LACOSTE

papier, consommables imprimantes : société LACOSTE

livres scolaires : PICHON

jeux spécifiques maternelle : société LACOSTE

b) photocopieurs Mairie/école primaire/école maternelle

La société SHARP a été retenue pour un coût de location trimestriel sur 5 ans de 586,87 €, plus un coût copie.

- Projet d'aménagement de la Mairie

Monsieur le Maire a contacté la société SEGARD pour l'étude de programmation. Le devis concernant leur mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre s'élève à 10 830 € TTC.

Il y a lieu d'effectuer également un relevé topographique de la Mairie et de ses abords dont le montant s'élève à 4 656 € TTC.

La mission devrait durer 3 mois environ.

- Collège du Bosquet

Ce collège est classé en zone d'éducation prioritaire. Il est fréquenté par 590 élèves.

Le gouvernement engage une révision de la carte de l'éducation prioritaire pour mieux cibler les établissements.

Les propositions pour l'académie prévoient la disparition de 2 ou 3 établissements sur une liste de 7. Le collège du Bosquet figure sur cette liste.

Les conséquences de ce déclassement concernent une perte de moyens (financier, matériel et humain) et une perte sociale (situation dégradée, résultats scolaires et éducation).

Depuis son classement en ZEP, le collège du Bosquet était montré en exemple pour son fonctionnement et ses excellents résultats.

Le classement de quartiers de Bagnols sur Cèze en ZUS (Zone Urbaine Sensible) vient d'être maintenu et renouvelé.

Monsieur le Maire de Bagnols sur Cèze a été reçu au Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire de Saint-Victor-la-Coste a rencontré les représentants des enseignants et Madame la Conseillère Générale. Il a également reçu en Mairie un courrier du syndicat des parents.

La réponse devrait être connue aux alentours du 15 décembre 2014.

- Direction des Déplacements et des Transports

Lors de la visite de Madame NURY, Conseillère Générale, porteuse d'un courrier adressé à Monsieur Jean DENAT, président du Conseil Général, l'évolution de l'aménagement de la RD 240 Saint-Victor-la-Coste/Laudun a été évoquée.

Il a été décidé de procéder à la mise au gabarit d'une voie de niveau 3 pour cette portion de chaussée.

Les études géométriques sont au stade de l'avant-projet. Une autorisation de programme de 1M € a été votée en 2011.

- Questions

Un conseiller municipal demande pourquoi de nouveaux permis de construire autorisent une sortie sur la départementale : compte tenu de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, de nouvelles divisions foncières ont libéré des terrains qui permettent de construire sur des surfaces réduites. Ces permis se trouvent dans des zones urbanisées donc en agglomération autorisant dans ce cas une telle sortie.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30
